



FICHE DE POSTE : DIRECTEUR-TRICE D'ACCUEIL DE LOISIRS

CADRE STATUTAIRE

Catégorie : B

Filière : animation

Cadre(s) d'emplois : animateur territorial

MISSIONS DU POSTE

Le/la Directeur-trice sera chargé(e), de construire et proposer le projet pédagogique concernant l'accueil de mineurs relevant de la compétence de la communauté de communes. Organiser et coordonner la mise en place des activités qui en découlent et encadrera, l'équipe d'animation. Participera dans le cadre d'une mutualisation des compétences, à la mise en œuvre de la politique enfance jeunesse des autres services intercommunaux (contrat éducatif local notamment).

ACTIVITES ET TACHES PRINCIPALES DU POSTE

Elaboration et définition des orientations stratégiques du projet éducatif local

Recenser et évaluer les besoins de la population en matière de loisirs
Prendre en compte les orientations du service et de la collectivité dans l'élaboration du projet du centre
Travailler en transversalité avec les différents acteurs du projet éducatif global
Promouvoir l'éducation au développement durable des usagers

Conception et pilotage du projet pédagogique de la structure

Piloter et animer l'élaboration collective du projet pédagogique de la structure
Vérifier la cohérence des projets d'activités de l'équipe d'animateurs et d'animatrices, et ajuster les propositions d'animation
Organiser et coordonner l'ensemble des activités produites par l'équipe Animer, construire et maintenir la dynamique du groupe (enfants, adultes)
Repérer les enfants en difficulté et alerter les services compétents
Obtenir les moyens de la mise en œuvre du projet du centre
Intégrer les objectifs du développement durable et d'écoresponsabilité dans les projets d'activités et projets pédagogiques

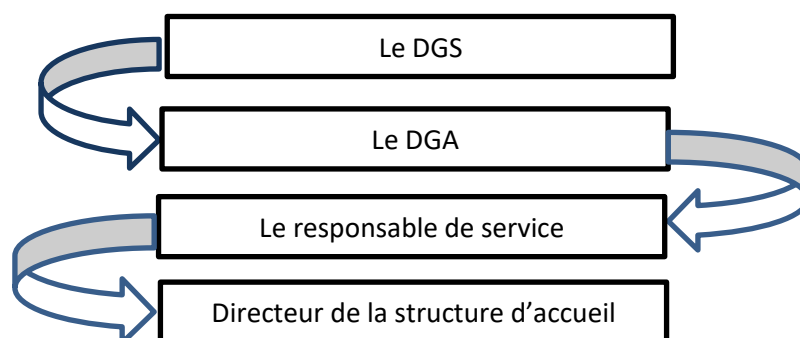
Développement des partenariats

Identifier et mobiliser les partenaires internes et externes stratégiques Mettre en valeur les projets et activités du centre
Développer des coopérations et des services
Associer le centre à des projets impliquant plusieurs structures du service ou de la collectivité

Activités spécifiques

Gestion d'une régie de recettes
Facturation des familles et suivis des encaissements
Gestion budgétaire

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE



RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES ET EXTERNES

Communication permanente avec les parents et les enfants Relations avec les services de la collectivité et les élus.

Relation avec les prestataires de services ou de loisirs : bibliothèques, piscines, équipements d'activités et/ou de loisirs, etc.

Relations avec d'autres établissements de loisirs ou socioculturels sur le territoire ou à l'extérieur de celui-ci (travail en réseau)

Coopération avec les directeurs et directrices d'école, et les enseignantes et enseignants. Relations avec les institutions et les partenaires ou « contrôleurs » (direction jeunesse et sports, protection maternelle infantile, caisse d'allocations familiales, etc.).

EXIGENCES REQUISES

Savoirs socio-professionnels

Projet éducatif de la collectivité

Activités récréatives, d'éveil, sportives et culturelles

Connaissances pédagogiques liées au public

Techniques de conduite de réunions

Signes d'alerte dans les comportements de l'enfant et de l'adolescent (addiction, etc.) Développement physique, psychologique et affectif de l'enfant et de l'adolescent

Signes de maltraitance et procédures à suivre

Acteurs de la protection de l'enfance

Techniques de négociation et de médiation

Acteurs institutionnels et associatifs

Modes et procédures de conventionnement

Savoirs généraux

Environnement territorial, acteurs institutionnels, sociaux, culturels et associatifs locaux

Dispositifs contractuels institutionnels

Prise de parole en public

Démarches écoresponsables, écogestes et développement durable

Réseaux d'information et de communication

Techniques et outils de communication



CONDITIONS ET CONTRAINTES D'EXERCICES

Travail en bureau avec déplacements fréquents sur le territoire

Travail au sein de la structure d'accueil avec participation à l'effectif d'encadrement.

Horaires irréguliers, voire décalés, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public

Rythme de travail et pics d'activité liés aux périodes périscolaires (mercredi, vacances, etc.).

En fonction de l'évolution du service intercommunal, l'agent sera potentiellement appelé à assurer la direction mutualisée de plusieurs accueils de mineurs répartis sur tout le territoire intercommunal.

Grande disponibilité (congrés hors vacances scolaires).